

Avis adopté

Séance plénière du 8 octobre 2024

La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE* :

Déclaration des groupes des Outre-mer et Santé & citoyenneté

La protection de l'enfance est en danger alors même que plusieurs lois, récentes, sont venues s'ajouter à l'arsenal de dispositifs déjà en place.

Les alertes se multiplient, et face à ces situations, les acteurs de la protection de l'enfance restent trop souvent démunis par manque de moyens, de pilotage ... mais aussi face à l'absence de projet global de société qui intègre tous les enfants, quel que soit leurs origines ... ou leur handicap.

Ce n'est pas un hasard, si le Sénat nous saisit sur cette question, et si l'Assemblée nationale, tout juste réinstallée, s'apprête à relancer sa commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance.

Les rapports se succèdent et ils tirent à chaque fois les mêmes sonnettes d'alarme.

Le dernier, publié par l'Unicef n'est pas moins alarmant, bien au contraire. Il montre que grandir dans les Outre-mer ne serait pas forcément une chance mais plutôt un passeport vers un inégal accès aux droits.

Le constat est partagé et les solutions commencent par : il faut

- Compter,
- Former,
- Informer,
- Coordonner,
- Organiser,
- Accompagner,
- Financer,
- Sur tous les territoires...

Mais, derrière ces mots, il y a des enfants, sans abris, déracinés, cumulant des événements traumatisants, subissant des violences, notamment intra-familiales.

Derrière ces mots il y a aussi des professionnels désarmés,

Derrière ces mots, il y a aussi des familles vulnérables, des parents ...

Pour toutes ces raisons la société doit apporter des réponses. Certaines, qui concernent les professionnels de la petite enfance, sont déjà connues et étaient présentes dans nos avis sur les métiers en tension et les métiers de la cohésion sociale. Nos groupes des OM et S&C, à l'instar de l'avis, les rappellent : attractivité des métiers, formation, rémunération et conditions de travail.

Les acteurs de la société civile, et notamment les organisations du groupe Santé & Citoyenneté, sont depuis longtemps pleinement engagés dans le soutien de la parentalité, l'accompagnement des familles, et la gestion d'établissements d'accueil. Ces structures doivent être renforcées et leurs moyens augmentés.

Mais, parallèlement, et la presse s'en est fait l'écho, les contrôles aussi doivent être renforcés. Trop d'enfants, sont encore victimes de mauvais traitements, alors que la société doit les protéger.

Les effets de la maltraitance, mais aussi des précarités et des insécurités, sur la santé mentale des enfants sont connus : anxiété, dépression, pensées suicidaires, troubles post-traumatiques, usage de substances psychoactives, comportements agressifs et troubles du fonctionnement cognitif.

Or, les violences dont sont victimes les jeunes des territoires ultra-marins sont beaucoup plus importantes que dans l'Hexagone, et la situation de la Guyane et de Mayotte encore plus préoccupante. Ainsi, la moitié de la population mahoraise a moins de 18 ans et bon nombre de ces jeunes et de leurs familles sont en très grande précarité. S'y ajoute de surcroît la situation particulière dans ces deux départements des enfants de migrants et des mineurs isolés.

Nous l'avons souligné, le manque de structures d'accueil, de moyens de fonctionnement, de professionnels qualifiés mais surtout de moyens financiers est une réalité sur tout le territoire.

Mais nos groupes partagent la conviction de l'absolue nécessité de mesures spécifiques pour les Outre-mer. Il s'agit notamment :

- De l'augmentation du budget de l'Aide Sociale à l'Enfance pour permettre un rattrapage avec l'Hexagone tant les retards se creusent ;
- Du développement des structures d'accueil notamment pour les jeunes victimes de violences ;
- De la mise en œuvre du contrôle effectif des familles d'accueil ;
- De la réduction des disparités d'accès aux services de santé pour les enfants en particulier en Guyane et à Mayotte afin qu'il bénéficie d'une vraie égalité des droits.

S'indigner n'est pas suffisant, il faut agir... alors n'attendons pas, agissons, Vite !

Les groupes des Outre-Mer et Santé & Citoyenneté ont voté l'avis.